

ANALYSE GÉOSPATIALE

Datation diachronique d'un remblai lagunaire

Analyse d'un remblaiement sur plan d'eau — une lagune urbaine du district d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

OBJET	Caractérisation et datation de l'emprise gagnée sur le plan d'eau lagunaire par remblaiement, et report cartographique du trait de rive de référence 2019.
SOURCE	Imagerie satellitaire d'archive (historique Google Earth) — 3 millésimes : 09/04/2019, 03/06/2023, 26/07/2025. Calibration métrique par barre d'échelle 40 m intégrée.
MÉTHODE	Co-enregistrement des prises (même centre, même échelle ≈ 8 px/m), extraction du trait de rive 2019, report à l'identique sur chaque date, mesure planimétrique de la surface convertie.

1 · Séquence chronologique observée

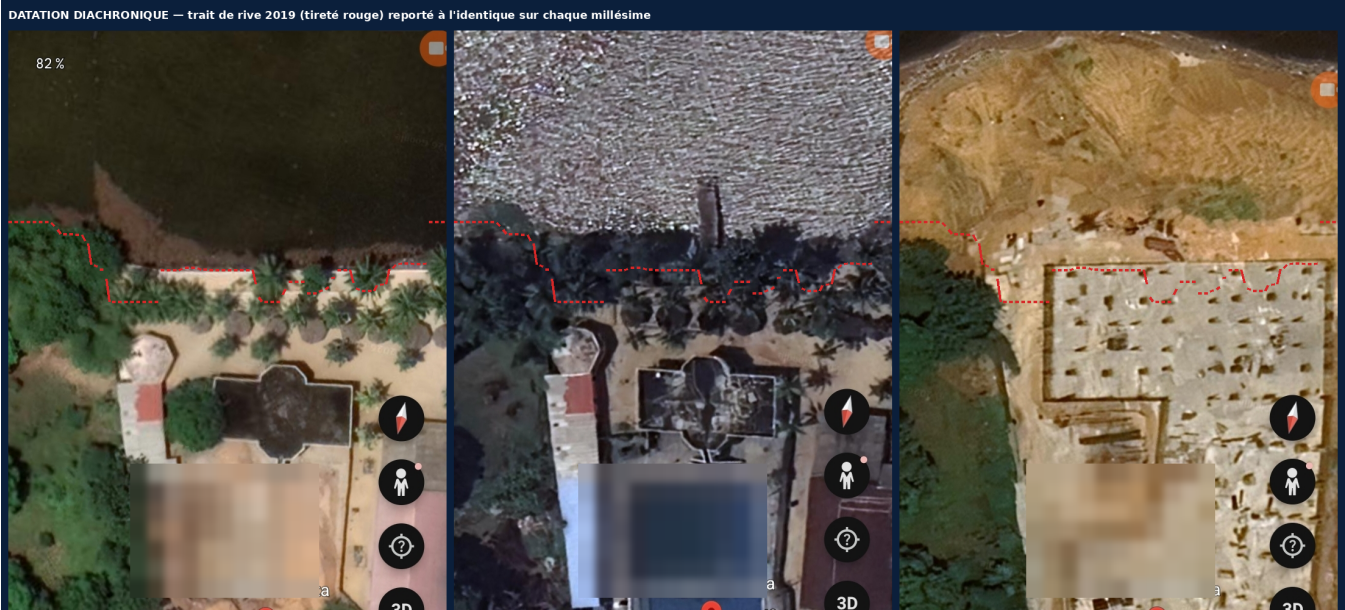


Planche 1 — Lecture diachronique 2019 → 2025 (9 avr. 2019 · 3 juin 2023 · 26 juil. 2025). Le trait de rive lagunaire relevé en 2019 (tireté rouge) est reporté à l'identique sur les trois millésimes. Reconstitution graphique à partir d'imagerie d'archive publique ; identifiants du site masqués pour anonymisation.

2 · Constats par millésime

Date	État du plan d'eau / trait de rive	État du site
09 avr. 2019 (référence)	Rive lagunaire naturelle et boisée ; plan d'eau présent sur tout le haut du cadre ; plage sableuse et alignement de paillotes/parasols.	Établissement balnéaire en exploitation : paillote, bâtiment, ponton ; emprise au sol modérée.
03 juin 2023	Plan d'eau toujours présent (reflets de surface) ; trait de rive globalement maintenu sur la ligne de 2019.	Densification : grand bassin aménagé, jardin paysager ; aucune extension significative sur la lagune.
26 juil. 2025	Plan d'eau disparu du cadre : la lagune a été remblayée au-delà du trait de rive de 2019 ; berge artificialisée.	Site entièrement décapé et nivelé : vaste plateforme de terre-plein, emprises régulières (fondations/plots) ; chantier d'aménagement.

3 · Quantification de l'emprise remblayée

Le report du trait de rive 2019 sur la prise du 26 juillet 2025 délimite la surface gagnée sur la lagune. Mesurée dans les limites du cadre, elle atteint ≈ **0,43 ha (≈ 4 300 m²)**, avec une avancée minimale du rivage de l'ordre de **49 m**. Cette valeur constitue un plancher : l'imagerie 2025 montre que le terre-plein se poursuit au-delà du bord supérieur de l'image, l'emprise réelle étant donc supérieure.

Remblaiement à but économique postérieur à la date de référence

En retenant 2019 comme point de départ de l'interdiction de remblayage du plan d'eau lagunaire à finalité économique, la conversion en terre-plein du plan d'eau — présent et identifiable en 2019 comme en 2023 — intervient postérieurement à cette date de référence. La ligne rouge de la Planche 2 matérialise le trait de rive 2019 ; la trame rouge couvre la surface remblayée.



Planche 2 — Emprise du remblai au 26 juil. 2025. Ligne rouge continue = trait de rive 2019 ; trame rouge = plan d'eau converti en terre-plein. Reconstitution graphique : annotation seule, imagerie d'archive publique, identifiants du site masqués.

4 • Synthèse

La série diachronique établit une chronologie sans ambiguïté : rive naturelle exploitée en 2019, maintien en 2023, puis remblaiement et nivellement du plan d'eau lagunaire constatés en 2025. L'emprise gagnée sur la lagune ($\geq 0,43$ ha dans le cadre) procède d'un remblayage à but économique réalisé après l'année de référence 2019. Le dossier appelle un relevé de terrain contradictoire et la production des autorisations administratives éventuelles afin d'objectiver l'étendue totale du remblai au-delà du cadre.

Veristore Technologies — analyse géospatiale en sources ouvertes. Pièce de démonstration : identifiants du site anonymisés. Analyste Senior · Veristore Technologies.